

**Propositions adoptés  
au Congrès d'orientation 2003  
du Parti Québécois**

**7, 8 et 9 mars 2003**

Version préliminaire  
Sujet à adoption du procès-verbal

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Commission A</b>                                                    |           |
| <b>Orientation 1 — Réaliser la souveraineté</b>                        | <b>1</b>  |
| <br>                                                                   |           |
| <b>Commission B</b>                                                    |           |
| <b>Orientation 2 — Promouvoir l'identité nationale</b>                 | <b>3</b>  |
| <br>                                                                   |           |
| <b>Commission C</b>                                                    |           |
| <b>Orientation 3 — Favoriser le développement régional</b>             | <b>5</b>  |
| <br>                                                                   |           |
| <b>Commission D</b>                                                    |           |
| <b>Orientation 4 — Prendre parti pour une mondialisation équitable</b> | <b>9</b>  |
| <br>                                                                   |           |
| <b>Commission E</b>                                                    |           |
| <b>Orientation 5 — Moderniser les institutions démocratiques</b>       | <b>13</b> |
| <br>                                                                   |           |
| <b>Commission F</b>                                                    |           |
| <b>Orientation 6 — Humaniser les services publics</b>                  | <b>15</b> |
| <br>                                                                   |           |
| <b>Commission G</b>                                                    |           |
| <b>Orientation 7 — Privilégier le développement durable</b>            | <b>19</b> |
| <br>                                                                   |           |
| <b>Commission H</b>                                                    |           |
| <b>Orientation 8 — Créer et distribuer la richesse collective</b>      | <b>27</b> |
| <br>                                                                   |           |
| <b>Commission I</b>                                                    |           |
| <b>Orientation 9 — Soutenir la famille plurielle</b>                   | <b>31</b> |

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission A – Orientation 1 – réaliser la souveraineté politique**

**39. Page 6, remplacer la proposition 1.3 par :**

« Entreprendre la rédaction d'un projet de loi fondamentale du Québec et de projets de lois de transition vers la souveraineté

- a) en regroupant sous cette loi fondamentale les éléments législatifs pertinents, notamment la Charte des droits et libertés, la Charte de la langue française, le projet de Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, qui définissent déjà la nature et l'identité de la nation québécoise;
- b) en y incorporant certains principes et valeurs du cadre législatif actuel notamment en matière de relations internationales, d'environnement, de protection de la jeunesse, de lutte à la pauvreté, qui façonnent la nation québécoise;
- c) en insistant sur l'importance de reconnaître et de protéger les droits et libertés individuels en équilibre avec la responsabilité citoyenne et les droits collectifs;
- d) en prévoyant une procédure spéciale de modification (formule d'amendement);

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. PRÉAMBULE**

« Que ce congrès d'orientation national du Parti Québécois réaffirme le principe de la souveraineté politique du Québec comme fondement de l'existence du Parti Québécois. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1. Page 6, adopter la proposition 1.1 :**

« Entreprendre une démarche cohérente visant à faire accéder le Québec à la souveraineté en faisant valoir les avantages de lever ses impôts, de promulguer ses lois et de conclure des accords avec tout autre pays. Cette démarche doit viser l'accession du Québec à la souveraineté avant le sommet des Amériques à Buenos Aires en 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21. Page 6, adopter la proposition 1.2**

« Effectuer une analyse en impliquant les régions sur le réaménagement de l'appareil gouvernemental d'un État québécois décentralisé vers les régions dans la perspective de la souveraineté du Québec. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**49. Page 6, adopter la proposition 1.4**

« Instituer au sein du gouvernement une unité responsable de la mise en œuvre de la démarche visant à faire accéder le Québec à la souveraineté ainsi que la transmission de l'information concernant les impacts positifs sur les finances publiques du Québec et la préservation de son identité et de sa réalité culturelle et placer celle-ci sous la responsabilité d'un ministre siégeant au Comité des priorités. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**63. Page 6, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 1 :**

« Définir les grandes lignes d'un projet de société, en fonction du programme du Parti Québécois et le présenter rapidement à la population ».

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission A – Orientation 1 – réaliser la souveraineté politique**

**65. Page 6, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 1 :**

« Élaborer un plan d'action national visant à identifier les meilleures façons d'amener les Québécoises et les Québécois de toutes origines à comprendre et à partager notre volonté de faire accéder le Québec à la souveraineté. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**68. Page 6, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 1 :**

« Informer les Québécoises et les Québécois sur la double imposition, la péréquation et les raisons de la perte des cinquante millions de dollars par semaine, afin qu'ils comprennent le sens de nos diverses revendications auprès du Fédéral et qu'ils constatent, preuves à l'appui, que si les besoins sont dans les provinces, l'argent lui, est à Ottawa et que seule la souveraineté peut rétablir un juste équilibre entre les besoins émanant des différentes sphères d'activités et leur financement. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**58. Page 6, adopter la proposition 1.5**

« Créer un forum international d'analyse et de réflexion sur les nouveaux modèles d'association politico-socio-économiques et sur la place des petites nations dans la communauté internationale. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission B – Orientation 2 – promouvoir l'identité nationale**

**76. Page 8, remplacer la proposition 2.1 par :**

« Consacrer l'existence de l'identité québécoise en :

- a) adoptant à cette fin une loi sur la citoyenneté québécoise qui précise les conditions d'acquisition ou d'octroi de la citoyenneté ainsi que les droits, les devoirs et les libertés afférents à ce lien de citoyenneté;
- b) en complétant les mesures destinées à informer les personnes titulaires de la citoyenneté québécoise de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs libertés, et souligner, au plan symbolique, l'attribution de la citoyenneté;
- c) Mettre sur pied au moment opportun un concours national pour déterminer un hymne national représentatif pour le Québec;
- d) étendre et consolider l'éducation civique à tous les niveaux d'enseignement et dans les milieux de travail.
- e) en instaurant un cérémonial officialisant l'octroi de la citoyenneté québécoise. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**99. Page 8, remplacer la proposition 2.3 par :**

« Consacrer la langue française comme la langue commune de tous les Québécois et de toutes les Québécoises et, plus particulièrement consacrer le droit d'utiliser le français oral et écrit dans les milieux du travail, du commerce et des affaires comme un droit à caractère fondamental et garantir le droit à l'apprentissage du français dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, et notamment assurer aux revendicateurs du statut de réfugié un accès aux cours de français à temps plein au même titre que les résidents et résidentes permanents et les réfugiés et réfugiées y ont actuellement droit. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**123. Page 8, remplacer la proposition 2.5 par :**

« Placer la culture au cœur de la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois et, à cette fin :

- a) proposer aux institutions et aux partenaires culturels des objectifs nouveaux dans le contexte qui conjugue la mondialisation des cultures à la promotion de l'identité nationale au Québec et à l'étranger;
- b) créer un partenariat impliquant le gouvernement, les municipalités, les milieux d'éducation et le monde artistique afin de multiplier les contacts entre artistes et public dans tous les domaines culturels;
- c) fixer des cibles ambitieuses d'augmentation de la fréquentation artistique et culturelle et donner au ministère de la Culture et des Communications les moyens de les atteindre;
- d) faciliter les conditions économiques pour la promotion de la culture;
- e) supporter les événements artistiques régionaux avec des ententes triennales de financement;
- f) renforcer les programmes des ministères des Affaires municipales et de la Culture visant à redonner au paysage québécois (villes et villages), un visage qui reflète davantage notre identité nationale entre autres par des normes d'aménagement et d'harmonisation architecturale et des normes d'affichage qui mettent davantage en valeur les traits identitaires et caractéristiques du Québec;
- g) multiplier les lieux d'échanges culturels et d'initiation à la culture québécoise pour les nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes;
- h) augmenter le budget de la culture pour mieux soutenir financièrement les artistes en émergence et, en collaboration avec les ministres concernés, créer un filet de sécurité du revenu pour les artistes considérés comme travailleurs autonomes;
- i) favoriser le développement des artistes en région en élaborant une politique culturelle et régionale;
- j) multiplier les actions qui permettent d'assurer la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission B – Orientation 2 – promouvoir l'identité nationale**

**104. Page 8, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 2.3 :**

« Assurer l'application rigoureuse des dispositions de la Charte de la langue française en matière de services municipaux à Montréal de sorte que seuls les arrondissements officiellement bilingues offrent des services et des publications bilingues et afin que le français soit clairement perçu et considéré comme seule langue commune de tous les Québécois et de toutes les Québécoises. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**106. Page 8, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 2.3 :**

« Inciter et soutenir le réseau collégial francophone en développant une campagne intensive de promotion, d'information et de recrutement auprès des écoles secondaires où on retrouve une forte proportion d'élèves allophones. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**110. Page 8, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 2.4 par :**

« Porter une attention particulière à la répartition des nouveaux élèves allophones inscrits à l'enseignement collégial et si les tendances observées ne sont pas renversées, prendre les mesures appropriées pour corriger la situation, y compris par l'extension au secteur collégial des dispositions actuelles de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'enseignement. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**143. Page 8, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 2 :**

« Exiger la participation distincte du Québec aux compétitions sportives internationales, et notamment aux Jeux de la Francophonie et aux Jeux du Commonwealth et favoriser l'établissement d'un Comité olympique québécois avec le mandat de négociation d'une participation distincte du Québec aux Jeux olympiques. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**85. Page 8, adopter la proposition 2.2 :**

« Rapatrier tous les pouvoirs en matière d'immigration et en faire valoir les avantages. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**121. Page 8, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 2.4 :**

« Accélérer de toute urgence, dans chaque région, les programmes d'enseignement de l'histoire nationale et régionale, aux niveaux primaire, secondaire et collégial, afin de garantir une bonne connaissance de notre histoire et le renforcement de notre identité nationale. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**144. Page 8, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 2 :**

« Mettre en place des mécanismes qui permettent de contrer les effets de la concentration des médias, écrits autant qu'électroniques, tout en soutenant les médias communautaires. »

**ADOPTÉE AVEC MODIFICATION**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission B – Orientation 2 – promouvoir l'identité nationale**

**147. Page 8, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 2 :**

« Adopter des mesures nécessaires pour assurer la diversité de l'information au Québec, notamment :

- a) en créant un Réseau national d'information publique du Québec, composé d'une chaîne de télévision (Télé-Québec) et d'une chaîne radio (Radio-Québec) diffusant en ondes et en ligne (Internet);
- b) doter ces réseaux d'un service d'information publique responsable de la diffusion de bulletins de nouvelles et d'émissions d'information publique;
- c) d'intégrer dans ces réseaux d'information des composantes régionales et locales de télévision et de radio communautaires;
- d) demander l'admission de ces nouvelles chaînes de télévision et de radio aux réseaux internationaux des télévisions et radios publiques de langue française;
- e) que ces réseaux d'information accordent une place importante à la vie culturelle des régions. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**111. Page 8, remplacer la proposition 2.4 par :**

« Adopter un plan visant à affirmer l'importance de nos écoles publiques et privées dans leurs rôles premiers dans l'apprentissage de la langue française, de l'histoire nationale, de l'économie et de la culture québécoise et leurs responsabilités d'éducation civique dès l'école primaire. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**91. Page 8, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 2.2 :**

« Promouvoir des initiatives auprès des citoyens et des citoyennes issus de l'immigration et qui auront comme objectifs de :

- a) définir de nouvelles pistes pour accorder les politiques gouvernementales aux besoins concrets des citoyens et des citoyennes issus de l'immigration, pour favoriser leur intégration à la société québécoise;
- b) stimuler la participation des citoyens et des citoyennes issus de l'immigration aux débats sociaux ou politiques. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**84. Page 8, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 2.1 :**

« Prendre les moyens de promouvoir la fierté et l'identité nationale du Québec. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**93. Page 8, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 2.2 :**

« Développer des nouvelles mesures pour les immigrants et les immigrantes déjà reçus qui éprouvent des difficultés à s'insérer dans la société. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**103. Page 8, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 2.3 :**

« Favoriser la francisation des nouveaux arrivants et les nouvelles arrivantes en prenant des mesures qui facilitent l'accès aux cours et aux activités de francisation dont ils pourront bénéficier durant les trente-six premiers mois suivant leur arrivée au Québec. À titre d'exemple, il peut s'agir d'assouplissement des horaires des cours, de mesures incitatives, etc. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission C – Orientation 3 – favoriser le développement régional**

**149. Page 9, remplacer la proposition 3.1 par :**

« Élaborer et mettre en œuvre une politique cohérente et intégrée de l'occupation dynamique du territoire, avec une fiscalité adaptée en tenant compte des faits saillants et des engagements pris au Rendez-Vous des régions, visant notamment à :

- a) favoriser le maintien et le retour des gens en région, particulièrement les jeunes familles;
- b) supporter, par une bonification du système de prêts et bourses, les étudiants et les étudiantes qui fréquentent les institutions régionales;
- c) faciliter l'arrivée et l'intégration des immigrants et immigrantes en région;
- d) doter les régions de programmes de formation suffisants.
- e) favoriser l'application sur le terrain des mesures incluses dans la politique nationale de la ruralité. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**190. Page 10, adopter la proposition 3.4 :**

« Renforcer la démocratie participative en région, notamment par l'élection au suffrage universel des préfets et préfètes des MRC sur l'ensemble du territoire et reconnaître et renforcer le rôle du CRD comme organisme de consultation et de concertation et dans les MRC où il y a eu fusion, rééquilibrer la proportion des votes ville centre et rural de façon à ce que, dans les décisions qui touchent le milieu rural dans son fonctionnement et son développement, ce milieu ait un pouvoir sur les questions qui le concernent. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**168. Page 9, adopter la proposition 3.2 :**

« Poursuivre et accélérer le processus de décentralisation à la carte mis en place lors du Rendez-vous national des régions en accordant notamment des outils structurants. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**178. Page 10, adopter la proposition 3.3 :**

« Simplifier les subdivisions régionales servant de cadre à l'application des différentes politiques gouvernementales sur le territoire du Québec, en favorisant le cadre spatial établi pour les MRC et en concertation avec les différents milieux impliqués et en tenant compte des besoins spécifiques de chaque région. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**210. Page 10, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 3 :**

« Poursuivre les efforts afin de développer les industries de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> transformation pour réduire la dépendance des régions face à l'exploitation des ressources naturelles. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**213. Page 10, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 3 :**

« Associer les nations autochtones au développement économique régional par des ententes économiques tripartites (Autochtones – Québec – Régions). »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission C – Orientation 3 – favoriser le développement régional**

**211. Page 10, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 3 :**

« Impliquer les organismes communautaires dans le développement de leurs communautés respectives :

- a) par la consolidation de leur financement
- b) leur association aux organismes du milieu, notamment en les associant à l'identification de leurs besoins et à la gestion de leurs programmes le cas échéant. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**197. Page 10, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 3 :**

« Subventionner principalement la formation, la recherche, le développement et la production reliés à l'agriculture biologique en raison notamment de son impact favorable sur la création d'emploi et la cohésion sociale dans les régions, de ses réponses appropriées au développement durable, et de sa contribution substantielle à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la conservation des ressources naturelles, à l'entretien du paysage rural et à l'occupation décentralisée du territoire. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**215. Page 10, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 3 :**

« En matière de régénération des forêts, viser l'autosuffisance en approvisionnement des plants forestiers. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**207. Page 10, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 3 :**

« Favoriser le développement régional en accordant la priorité au développement des régions qui ont les indicateurs de développement les plus faibles. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**167. Page 10, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 3.1 :**

« Actualiser la politique agricole et forestière notamment :

- a) en révisant la politique de prime à l'établissement en relève agricole;
- b) en facilitant le transfert intergénérationnel des fermes;
- c) en favorisant les entreprises agricoles familiales;
- d) en priorisant le développement polyvalent et durable de la forêt habitée;
- e) en favorisant l'établissement en agriculture de jeunes qui ont une formation en agriculture et qui ne sont pas issus du milieu agricole. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**176. Page 10, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 3.2 :**

« Élaborer et mettre en œuvre une décentralisation des sociétés d'État de façon à assurer des retombées économiques équitables pour toutes les régions. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**189. Page 10, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 3.3 :**

« Créer des enveloppes régionales de dépenses du gouvernement sur la base des besoins définis par les régions. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission C – Orientation 3 – favoriser le développement régional**

**205. Page 10, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 3 :**

« Doter les régions d'un service de transport aérien accessible aux usagers et aux marchandises de façon permanente. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**164. Page 10, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 3.1 :**

« Mettre en œuvre des mesures afin d'assurer le développement et le maintien des petites fermes. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**212. Page 10, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 3 :**

« Maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions où elle se fait. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**209. Page 10, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 3 :**

« Garantir l'approvisionnement en bois pour les PME régionales qui veulent faire de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**216. Page 10, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 3 :**

« Soutenir la construction d'équipements mobiles de traitement de minerai pour la mise en valeur de petits gisements miniers et des gisements filoniens. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**199. Page 10, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 3 :**

« Soutenir financièrement les producteurs et productrices agricoles par la formation de CUMA (Coopératives d'utilisation de machineries agricoles). »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission D – Orientation 4 – prendre parti pour une mondialisation équitable**

**222. Page 11, remplacer la proposition 4.1 par :**

« Exiger que tout accord de libre-échange, notamment tout accord instituant une Zone de libre-échange des Amériques de même que tout accord négocié dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce :

- a) exclut de son application l'eau, les ressources d'hydroélectricité, la culture, la sécurité intérieure et des frontières, l'éducation, les programmes de santé, les programmes sociaux et le système carcéral adulte ainsi que juvénile;
- b) s'assure que les règles relatives à la protection des investissements étrangers ne mettent pas en péril la capacité d'agir des institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires, notamment en faveur des droits humains, sociaux et environnementaux et ne contiennent pas un recours investisseur-État;
- c) garantisse le respect des normes internationales du travail et de protection de l'environnement et favorise l'accès de tous les États parties à l'accord aux meilleures normes nationales protectrices des travailleurs et des travailleuses et de l'environnement existantes dans la région couverte par le traité;
- d) soit doté d'un organisme de résolution de conflits efficace, rapide et impartial;
- e) interdise des sanctions unilatérales avant que l'organisme de résolution de conflits se prononce sur les questions en litige;
- f) exclut toute règle permettant la concentration monopolistique d'un secteur de la production, notamment en agriculture, entre les mains d'une compagnie privée particulière au détriment de la souveraineté nationale; préserve la souveraineté nationale en matière de tenure foncière. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**235. Page 12, adopter la proposition 4.2 :**

« Consulter formellement les Québécoises et les Québécois sur un projet d'accord instituant une Zone de libre-échange des Amériques et sur tout autre accord multilatéral de même nature susceptibles d'affecter la capacité d'agir des institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires du Québec. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**251. Page 12, adopter la proposition 4.4 :**

« Poursuivre la promotion d'un traité international sur la diversité culturelle et exiger notamment :

- a) d'être associé à la négociation et à la rédaction d'un tel traité;
- b) le droit de participer directement aux travaux de toute organisation internationale responsable de l'application et de l'interprétation de ce traité. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**238. Page 12, adopter la proposition 4.3 :**

« Élaborer une politique relative au commerce équitable et à l'investissement responsable en :

- a) encourageant une rémunération juste et stable des acteurs économiques;
- b) reconnaissant et faisant la promotion des principaux labels sociaux et environnementaux reconnus internationalement;
- c) privilégiant l'achat de produits issus du commerce équitable;
- d) exigeant des ministères, sociétés et agences gouvernementales, de même que des autres entités ayant un lien avec le gouvernement du Québec, qu'ils investissent l'argent qui leur est confié selon des normes d'investissement responsable. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission D – Orientation 4 – prendre parti pour une mondialisation équitable**

**255. Page 12, adopter la proposition 4.5 :**

« Établir des missions d'observation des institutions internationales au sein des représentations du Québec à l'étranger ainsi que dans les lieux du siège d'institutions internationales où le Québec n'est pas représenté. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**271. Page 12, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 4 :**

« Accroître nos relations politiques, culturelles et économiques avec les Amériques en vue de créer un réel partenariat nord-sud en :

- a) haussant le nombre de bureaux et délégations du Québec dans les Antilles, en Amériques Centrale et du Sud;
- b) augmentant le nombre de missions et de représentations gouvernementales dans ces pays et que le gouvernement dote ces pays d'une chaire sur la culture québécoise;
- c) favorisant particulièrement les échanges culturels avec les différentes nations des Amériques;
- d) favorisant la connaissance des différentes cultures hispanophones et lusophones notamment en introduisant un choix de cours facultatif au secondaire portant sur l'apprentissage de l'espagnol ou du portugais. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**269. Page 12, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 4 :**

« Renforcer les relations internationales avec les États francophones. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**274. Page 12, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 4 :**

« Favoriser la création d'une agence de presse québécoise ou le partenariat avec une agence existante pour diffusion d'information relative au Québec sur la scène nationale et internationale. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**263. Page 12, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 4 :**

« Promouvoir la ratification d'un traité international instituant la taxe Tobin afin que la communauté internationale se dote de leviers significatifs pour lutter contre la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies qui atrophient les pays en voie de développement. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**267. Page 12, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 4 :**

« Soutenir des initiatives visant à permettre des rapprochements entre les organismes non gouvernementaux (ONG) voués à une mondialisation équitable entre le Québec et les pays de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**259. Page 12, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 4 :**

« Plaider en faveur d'une plus grande imputabilité des institutions internationales face aux États membres et s'assurer que les grandes réformes institutionnelles préconisées par des institutions internationales comme l'OCDE ou la Banque mondiale correspondent à des volontés démocratiques et respectent les orientations des communautés locales quant à leur développement. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission D – Orientation 4 – prendre parti pour une mondialisation équitable**

**260. Page 12, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 4 :**

« Favoriser le respect des principes du développement durable par les institutions internationales. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**261. Page 12, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 4 :**

« Mener une réflexion sur la pertinence de la création d'une institution internationale spécialisée chargée du respect de l'environnement et de l'harmonisation des règles commerciales avec des principes de développement durable. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**254. Page 12, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 4.4 :**

« Exiger que le Québec :

- a) soit associé à la négociation et la rédaction de tout traité international qui le concerne;
- b) puisse participer directement aux travaux de toute organisation internationale responsable de l'application et de l'interprétation de tels traités. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION

### Commission E – Orientation 5 – moderniser les institutions démocratiques

#### 276. Page 13, remplacer les propositions de l'orientation 5 par :

- « a) Doter l'État québécois d'une loi fondamentale, une Constitution, consacrant son caractère national distinct et regroupant tous les grands principes et les grands paramètres constitutionnels du modèle québécois de gouvernance démocratique notamment le principe de la souveraineté populaire fondé sur la citoyenneté. La Constitution du Québec sera soumise au peuple pour son approbation par voie référendaire.

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour ce faire, un prochain gouvernement du Parti Québécois mettra en place, au lendemain de sa réélection, des mécanismes de participation citoyenne paritaire homme / femme et d'expertise scientifique par lesquels on poursuivra, entre autres, la réflexion publique sur le système politique dont devraient se doter les Québécoises et les Québécois pour l'avenir ainsi que sur les façons de préserver autant que de renforcer la place des populations régionales de faible densité démographique dans les institutions politiques centrales de l'État québécois;

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Entre temps, un nouveau gouvernement du Parti Québécois assouplira sa ligne de parti et permettra des votes libres à l'Assemblée nationale quand ceux-ci ne concerneront pas les engagements électoraux et les énoncées de politique générale et budgétaire du gouvernement;

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- b) Instaurer la règle des élections législatives, à date fixe, le dimanche, et faire le nécessaire pour qu'à l'avenir les bulletins de vote présentent la photo des candidates et des candidats et le sigle du parti;

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- d) Soumettre au cours du prochain mandat à l'approbation du peuple par voie référendaire un nouveau mode de scrutin qui inclura des éléments de proportionnelle afin de corriger les distorsions du système majoritaire d'origine britannique actuellement utilisé au Québec;

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- e) Instaurer le droit d'initiative populaire afin que les citoyens et les citoyennes puissent initier eux-mêmes des politiques publiques et obliger leur adoption ou leur prise en considération par les représentants et les représentantes et les dirigeants et dirigeantes politiques. Toutefois, pour déclencher la tenue d'un référendum, les citoyens et citoyennes intéressés devraient se conformer à certaines exigences afin d'éviter les abus de ce nouveau pouvoir qui vise à permettre une démocratie participative beaucoup plus dynamique. Toutefois, aucun référendum ne pourra être tenu sur le statut politique du Québec ou sur les éléments constitutifs de l'État québécois sans l'approbation du gouvernement et de l'Assemblée nationale;

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- f) Accroître l'utilisation de l'instrument référendaire en permettant la tenue de consultations populaires en même temps que les élections législatives et municipales, sauf sur les questions constitutionnelles et institutionnelles;

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission E – Orientation 5 – moderniser les institutions démocratiques**

- h) Assurer une représentation politique des autochtones des onze premières nations au sein du Parlement du Québec après négociation et entente avec ceux-ci;

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

- i) Soumettre la question du droit de vote à 16 ans à la consultation populaire;

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

- j) Revoir la Loi sur le financement populaire des partis politiques pour mettre fin aux contributions déguisées des entreprises et des personnes morales;

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

- k) Procéder, dès le lendemain de la prochaine élection générale, à une évaluation rigoureuse de l'utilisation de la nouvelle liste électorale permanente afin de décider s'il y a lieu de franchir la prochaine étape : un nouveau recensement général afin de constituer un fichier central des électeurs et électrices permettant l'instauration d'une carte d'électeur obligatoire;

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

- l) Procéder à une harmonisation et à un élargissement de la portée des programmes d'éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique actuellement offerts par divers organismes et ministères.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Encourager la participation civique des groupes sous-représentés dans les institutions publiques et instances démocratiques en menant des campagnes d'informations générales sur les instances démocratiques et institutions publiques et en établissant des partenariats avec les organismes du milieu. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**321. Page 15, remplacer la proposition 6.1 par :**

« Maintenir un système de santé public, accessible, universel et gratuit et en assurer le financement adéquat dans le contexte du vieillissement de la population notamment par la création d'une caisse santé qui favoriserait l'équité intergénérationnelle et par le rapatriement de tous les impôts. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**350. Page 16, remplacer la proposition 6.3 par :**

« Consacrer le principe de l'accessibilité par la préservation de la gratuité scolaire au primaire, secondaire et au collégial; par l'adoption d'une loi-cadre pour les études universitaires comportant les éléments suivants :

- a) Gel des droits de scolarité au niveau actuel;
- b) Réglementation de l'ensemble des frais afférents facturés aux étudiants et aux étudiantes;
- c) Bonification importante du système de prêts et bourses et assouplissement des règles les régissant;
- d) Étudier l'instauration d'une politique de report des droits de scolarité par la mise en place d'un impôt post-universitaire. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**364. Page 16, adopter la proposition 6.5**

« Offrir des services publics dans une perspective de proximité avec les citoyens et les citoyennes et en tenant compte des besoins de la population notamment en ce qui a trait aux soins à domicile et à l'accessibilité aux CLSC. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**356. Page 16, remplacer la proposition 6.4 par :**

« Accélérer la transformation de la fonction publique pour qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes, notamment :

- a) en ramenant les pouvoirs décisionnels vers les régions et les établissements publics;
- b) en respectant des règles de transparence envers la population québécoise et envers le parlement;
- c) en exigeant une reddition de comptes formelle et en rendant imputables les hauts fonctionnaires;
- d) en assurant une meilleure représentation de la diversité québécoise au sein de la fonction publique québécoise;
- e) en s'associant les compétences du personnel de la fonction publique avec une approche de gestion participative. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**370a. Page 16, scinder la proposition 6.6 (en faire deux propositions) :**

« Rapprocher les pouvoirs publics des citoyennes et des citoyens en les rendant plus souples et plus efficaces. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



**334. Page 16, remplacer la proposition 6.2 par :**

« Maintenir et améliorer en région des services éducatifs de qualité à tous les niveaux d'enseignement tout en tenant compte des régions dans l'établissement des ratios minimums afin de permettre la rétention d'un plus grand nombre de jeunes notamment en offrant des avantages comparatifs par l'attribution de spécialités propres à chaque région et en maintenant un minimum d'options de base dans chaque cégep (administration, techniques infirmières etc.). »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**394. Page 16, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 6 :**

« Augmenter les seuils d'admissibilité à l'aide juridique afin de les rendre conformes à la réalité économique d'aujourd'hui. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**380. Page 16, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 6 :**

« Accélérer la mise en place des infirmières et des infirmiers praticiens et permettre à ceux-ci de poser certains diagnostics médicaux délégués et certaines prescriptions en fonction des compétences développées qui découlent directement de leur formation universitaire et de leur certification. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**382. Page 16, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 6 :**

« Rendre universel le régime public d'assurance-médicaments afin de réduire la part payée par le bénéficiaire. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**387. Page 16, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 6 :**

« Revoir, en collaboration avec les partenaires du milieu scolaire et les parents la politique d'intégration des enfants ayant un handicap. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**331. Page 16, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 6.1 :**

« Informer la population de la pertinence d'établir une caisse santé, en précisant clairement son mode de financement et les buts poursuivis, notamment le soutien à domicile et les divers types d'hébergement. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**370b. « Élaborer, aux fins de responsabiliser les citoyennes et les citoyens, des mesures pour faire prendre conscience des coûts réels des services publics. »**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**379. Page 16, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 6 :**

« Assurer que chaque service de l'État mette sur pied un programme et des mesures afin de faire de la satisfaction du citoyen ou de la citoyenne qui s'adresse à ce service un objectif prioritaire et concret. Le programme devra prévoir des mécanismes de mesure et d'imputabilité sur des paramètres tels la rapidité de traitement, la qualité des explications, la courtoisie du service et la réponse aux besoins exprimés. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission F – Orientation 6 – humaniser les services publics**

**381. Page 16, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 6 :**

« Aller rapidement de l'avant avec l'émission d'une carte santé, qu'elle soit à puce ou d'une autre forme technique plus efficace, qui assurerait une amélioration de la qualité des soins en santé en favorisant une meilleure planification de ces soins et aussi un meilleur contrôle sur les dépenses et les gestes médicaux posés par le secteur médical, tout en s'assurant de protéger les droits de confidentialité des citoyens et des citoyennes. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**384. Page 16, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 6 :**

« Veiller à une répartition équitable des effectifs médicaux afin de répondre aux besoins de la population dans l'ensemble des régions du Québec. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**388. Page 16, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 6 :**

« S'assurer que toutes les écoles primaires et secondaires soient branchées au réseau Internet en quantité optimale pour favoriser la réussite des élèves dans l'esprit de la réforme scolaire. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission G – Orientation 7 – privilégier le développement durable**

**397. Page 18, remplacer la proposition 7.1 par :**

« Moderniser la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'y introduire notamment :

- a) l'application du principe du développement durable et d'éco-conditionnalité dans l'ensemble des programmes de soutien gouvernementaux;
- b) l'instauration de permis d'exploitation renouvelables intégrant le développement des nouvelles technologies et les changements intervenus dans l'environnement qui mettra ainsi fin au régime actuel d'autorisations à vie;
- c) l'utilisation accrue des outils économiques (redevances, fiscalité, taxes, etc.) stimulant des pratiques axées sur le développement durable et des gains environnementaux en matière d'aménagement du territoire, de transport des personnes et des marchandises, d'activités industrielles, agricoles, énergétiques, forestière, halieutiques et récréatives;
- d) l'assujettissement à un processus d'évaluation environnementale des projets de développement commercial, industriel et résidentiel ayant un impact significatif sur l'environnement, les écosystèmes et le paysage;
- e) rendre plus strictes les normes et imposer un droit d'enfouissement pour éviter que le Québec devienne un lieu d'entreposage et de traitement des déchets toxiques venant de l'extérieur du Québec;
- f) l'application du principe de territorialité (proximité du lieu de production avec les populations soumises aux risques) dans l'évaluation des risques environnementaux lors du processus d'autorisation de méthodes de disposition des matières résiduelles et des matières dangereuses;
- g) l'introduction du principe de responsabilité juridique continue des producteurs de déchets dangereux jusqu'à leur élimination complète sans égard au lieu d'origine de ces déchets. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**408. Page 18, remplacer la proposition 7.2 par :**

« Moderniser la loi sur l'aménagement et de l'urbanisme pour exiger des municipalités, des MRC et des communautés métropolitaines qu'elles adoptent une vision intégrée d'aménagement visant une meilleure qualité de l'eau, de l'air et du sol, la mise en place d'infrastructures de transports verts et le développement d'espaces verts, d'emplois, de loisirs et de services de proximité, selon un modèle d'aménagement durable du territoire et soutenir celles qui font preuve de pratiques exemplaires. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**413. Page 18, adopter la proposition 7.3 :**

« Mettre en œuvre le protocole de Kyoto au Québec en ciblant notamment les infrastructures et les systèmes de transports de personnes et de marchandises, les économies d'énergies et un plus grand recours aux sources d'énergie alternatives, et en favorisant les cobénéfices environnementaux (en particulier la protection de l'eau, de la forêt, de la faune, de la flore et la lutte contre la pollution et le smog urbain), sociaux et économiques.»

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**420. Page 18, remplacer la proposition 7.4 par :**

« Accentuer le développement et les investissements dans la production de l'énergie éolienne afin que le Québec se hisse parmi les chefs de file dans ce domaine. Faire en sorte que les territoires régionaux d'implantation des infrastructures reçoivent l'essentiel des retombées de leur fabrication. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission G – Orientation 7 – privilégier le développement durable**

**433. Page 18, remplacer la proposition 7.5 par :**

« Élaborer dans une perspective de développement durable, une politique nationale visant à doter le Québec d'une véritable infrastructure de transports publics, tant interrégionale qu'intrarégionale et assurer le financement adéquat des transports collectifs. Dans un bref délai, développer des mesures incitatives pour encourager les gens à utiliser les transports publics. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**439. Page 18, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 7.5 :**

« Favoriser l'atteinte de 6 % de réduction des gaz à effet de serre pour le transport des personnes dans un horizon de 2012 en augmentant l'achalandage annuel du transport en commun et du transport public de 5 % et une réduction de l'utilisation de l'automobile de 2 %. Pour ce faire, le nouveau cadre financier doit générer des revenus supplémentaires afin d'augmenter considérablement le budget dédié au transport en commun. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**441. Page 18, remplacer la proposition 7.6 par :**

« Soutenir les initiatives de développement de technologies et d'infrastructures pour les véhicules mus par l'énergie électrique, l'hydrogène ou toute autre source non polluante visant à créer des technologies permettant le fonctionnement de tels véhicules en priorisant l'implantation de telles entreprises dans les régions. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**460. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Affecter un pourcentage significatif des investissements, de la Société immobilière du Québec, de la Corporation d'hébergement du Québec et de la Société d'habitation du Québec et des programmes d'infrastructures municipales à la construction et la rénovation de bâtiments exemplaires selon les principes globaux de l'architecture verte du point de vue de l'efficacité environnementale et appuyer des initiatives visant des meilleures économies d'énergie, d'eau ainsi que la réduction des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique dans des bâtiments existants. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**475. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Créer un poste de commissaire au développement durable qui veillera à l'application et au respect des critères de développement durable dans l'action et la législation gouvernementale. Ce commissaire, qui pourra aussi servir de consultant en la matière, répondra directement de l'Assemblée nationale. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**482. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Soutenir la gestion des matières résiduelles en mettant en place une consigne sur l'ensemble des contenants de plastique, verre et aluminium contenant des brevages de tout genre. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**487. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Adopter une loi obligeant l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM). »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission G – Orientation 7 – privilégier le développement durable**

**488. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Soutenir financièrement la participation citoyenne au processus d'évaluation environnementale des projets soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), et à cette fin, bonifier les programmes de soutien au fonctionnement et aux projets, groupes environnementaux locaux, régionaux et nationaux. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**480. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Appliquer une politique environnementale dans l'ensemble des institutions gouvernementales, des ministères et des écoles du Québec ».

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**450. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Prioriser l'application de la politique nationale de l'eau au cours du prochain mandat — dans une perspective d'équité, d'accessibilité, de santé publique, de développement durable et de souveraineté collective sur cette ressource vitale et stratégique. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**438. Page 18, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 7.5 :**

« Développer des mesures pour favoriser le transport lourd de marchandises par voie ferroviaire ou fluviale plutôt que par le réseau routier. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**430. Page 18, ajouter à la fin de la proposition 7.4 :**

« Implanter une véritable politique d'énergie solaire passive touchant tous les bâtiments tant au moment de la rénovation qu'en construction neuve. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**446. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Assurer la pérennité de la ressource renouvelable qu'est l'eau et que des mesures énergiques soient adoptées pour en assurer une gestion dans l'intérêt collectif des Québécoises et des Québécois, notamment par le contrôle étatique de son exploitation commerciale. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**447. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Établir un programme national de restauration des lacs de villégiature en collaboration avec les corporations de bassin versant. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**456. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Accorder un abri de taxes ou d'impôt pour l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission G – Orientation 7 – privilégier le développement durable**

**458. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Adopter des mesures pour inciter la coupe sélective des forêts québécoises, la plantation de brise-vent et le reboisement, tout en restreignant les coupes à blanc et que le gouvernement en assume la surveillance. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**459. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Revoir le processus de réalisation d'études environnementales afin que les promoteurs de projets n'influencent pas les résultats de ces études. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**462. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Dégager de l'énergie en prenant le changement décisif vers l'efficacité énergétique dans tous les domaines : industrie, habitation, transport municipal et urbain. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**464. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Doter le Québec d'une Charte des droits de l'environnement et d'une nouvelle politique sur l'énergie et le développement durable. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**465. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Favoriser prioritairement la pratique du compostage domestique, du compostage centralisé et accentuer la recherche, le développement et les investissements dans la production d'énergie à partir de la conversion des matières organiques résiduelles. »

**ADOPTÉE AVEC MODIFICATION**

**467. Page 18, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 7 :**

« Que le ministère de l'Éducation crée des activités interactives intégrées au nouveau programme de la réforme scolaire pour faire connaître et comprendre la créativité, les idéaux et les réalités possibles de développement durable afin que nos enfants puissent réaliser pleinement, en devenant adultes, un changement de modèle de développement au Québec. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**498. Page 20, adopter la proposition 8.2 :**

« Adopter une politique de la main-d'œuvre tenant compte des nouvelles réalités du marché du travail tel que temps partiel, travail atypique, travail autonome, travail partagé, travail saisonnier et partage de l'expertise et des connaissances visant à assurer le maintien et la création d'emploi de qualité, particulièrement en région.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**519. Page 20, adopter la proposition 8.4 :**

« Mettre l'accent, dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sur la formation et la reconnaissance des acquis et viser la réinsertion active des personnes dans la société ou sur le marché du travail »

«notamment par :

- a) la création d'un régime particulier d'aide sociale pour les jeunes de 16 à 24 ans, qui s'appuierait sur les valeurs et les fondements qu'ils ont développés au cours des dernières années du projet *Solidarité jeunesse*;
- b) un meilleur suivi et un accompagnement plus soutenu de la part des écoles envers les jeunes qui arrivent difficilement à poursuivre des études secondaires traditionnelles;
- c) l'offre d'une multitude d'avenues de formation professionnelle qui tiennent également compte des acquis des jeunes et non exclusivement des matières académiques;
- d) la reconduction du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.
- e) le soutien, à long terme, du maintien en emploi entre autres par le biais des organismes communautaires et le développement de l'économie locale
- f) une participation plus active des entreprises dans le financement des programmes anti-pauvreté. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**491. Page 20, adopter la proposition 8.1 :**

« Maintenir un rôle actif pour l'État dans le développement économique du Québec, notamment en soutenant vigoureusement la recherche et le développement tout en exerçant un suivi pour assurer le développement durable du Québec de même que la formation en entreprise. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**507. Page 20, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 8.2 :**

« Adopter une politique de partage et de réduction volontaire du temps de travail, visant la création d'emploi, la conciliation famille-travail, la formation continue et la transition vers la retraite. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**512. Page 20, adopter la proposition 8.3 :**

« Élaborer une stratégie à long terme de gestion et de remboursement de la dette publique. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**511. Page 20, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 8.2 :**

« Favoriser le partage du temps du travail en mettant de l'avant différentes stratégies, notamment la semaine de quatre jours. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission H – Orientation 8 – créer et distribuer la richesse collective**

**518. Page 20, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 8.3 :**

« Trouver des moyens pour que la plus grande partie possible de la dette du Québec soit financée par les Québécoises et les Québécois. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**525. Page 20, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 8.4 :**

« Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, que l'on puisse examiner, un programme de revenu minimal décent garanti à chaque citoyen et citoyenne qui remplacerait un bon nombre de programmes d'aide aux citoyens et aux citoyennes. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**542. Page 20, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 8 :**

« Dans le cadre de la politique de soutien et de reconnaissance à l'action communautaire, s'assurer d'un financement adéquat aux organismes communautaires autonomes en appui à leur mission globale. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**527. Page 20, remplacer la proposition 8.5 par :**

« Rapatrier définitivement les fonds et les programmes du secteur de la formation et du développement de la main-d'œuvre et créer une caisse nationale d'assurance-emploi en incluant les prestations de congé parental en rapatriant les fonds de la caisse assurance-emploi et en y versant toutes les contributions des employeurs, employés et employées du Québec. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**539. Page 20, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 8 :**

« Mettre en œuvre une politique intégrée de mise en valeur des ressources naturelles pour le bénéfice des régions ressources. Celle-ci est basée sur des principes de développement durable et de diversification des produits et des marchés et appuyée par la recherche et le développement reliés à ces domaines. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**544. Page 20, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 8 :**

« Favoriser l'utilisation de l'énergie hydroélectrique pour la fabrication de produits à valeur ajoutée exportable. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**535. Page 20, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 8 :**

« Réaffirmer la social-démocratie comme la valeur principale pour la réalisation des aspirations de la société québécoise. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**536. Page 20, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 8 :**

« Alléger le fardeau fiscal des familles de la classe moyenne, notamment en examinant la possibilité d'abolir le revenu des enfants dans le calcul du montant pour enfants à charge lors de la déclaration de revenus annuelle des parents. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION

Commission I – Orientation 9 – soutenir la famille plurielle

550. Page 21, remplacer la proposition 9.1 par :

« Adopter une politique de soutien à la famille favorisant :

- a) la natalité et l'adoption;
- b) l'enrichissement de l'expérience parentale;
- c) le financement des organismes communautaires qui se préoccupent particulièrement de la famille;
- d) le développement d'une politique des aînés et aînées;
- e) l'appui aux personnes aidantes;
- f) la conciliation famille-travail visant à augmenter la présence des parents auprès de leurs enfants;

Cette politique devra être appuyée par des mesures et une fiscalité appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

589. Page 22, adopter la proposition 9.4 :

« Élaborer une politique nationale de la population s'articulant autour d'une politique familiale et de l'apport de l'immigration sur l'ensemble du territoire du Québec. »

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

607. Page 22, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 9 :

« Encourager les couples désirant avoir des enfants par des actions concrètes telles que :

- a) créer temporairement un programme compensatoire de congés parentaux pour les parents n'ayant pas accès à celui du Fédéral (travailleurs et travailleuses autonomes ou à temps partiel, étudiants et étudiantes, parents ayant des enfants rapprochés, etc.). Ce programme deviendrait éventuellement universel et remplacerait celui offert par le gouvernement fédéral;
- b) cesser de taxer les produits pour bébé;
- c) créer un système de remboursement des prêts étudiants pour les jeunes parents;
- d) favoriser l'accès à la propriété aux jeunes familles;
- e) continuer le développement du réseau de services de garde à 5 \$ en offrant des horaires de soir et de fin de semaine pour les travailleurs et travailleuses atypiques. »

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

562. Page 21, remplacer la proposition 9.2 par :

« **Adopter** une politique d'ensemble de conciliation famille-travail-étude visant à augmenter le temps de présence des parents auprès de leurs enfants, **et cela dès la première année de travail pour un employeur**, notamment par la création d'un régime national de congés parentaux incluant les travailleurs et travailleuses autonomes, par l'augmentation du nombre minimal de semaines de congés payés au Québec, par des mesures incitatives mettant à contribution les employeurs afin qu'ils facilitent la conciliation famille-travail-étude, notamment en donnant accès aux parents à des horaires de travail modulés en fonction des besoins familiaux. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

573. Page 21, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 9.2 :

« Évaluer la possibilité que la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et le régime des rentes du Québec soient modifiés pour prévoir que les femmes absentes du travail pour congé de maternité soient considérées comme si elles étaient demeurées au travail pendant leur temps de participation pour la durée prévue par la loi pour un tel congé. »

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**603. Page 22, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 9 :**

« Reconnaître l'impact positif des initiatives communautaires existantes (organismes communautaires famille et autres) sur le soutien des familles québécoises et les financer en conséquence. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**601. Page 22, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 9 :**

« Analyser la problématique de l'augmentation du nombre de familles monoparentales, ses causes et ses conséquences, et proposer des pistes de solution. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**560. Page 21, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 9.1 :**

« Améliorer les services et le financement de répit aux parents d'enfants malades ou handicapés ainsi qu'aux personnes aidantes des personnes âgées. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**559. Page 21, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 9.1 :**

« Offrir gratuitement des services de stimulation précoce intensive, et ce, autant que le prévoit le programme, à tous les enfants autistes du Québec afin de prévenir un handicap lourd et permanent à long terme. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**596. Page 22, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 9 :**

« Continuer le développement des centres de la petite enfance et assurer la formation et le perfectionnement du personnel et des responsables des services de garde en milieu familial et l'ajuster aux besoins des familles en tenant compte des nouvelles réalités du marché du travail. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**605. Page 22, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 9 :**

« Réviser la politique familiale afin qu'elle favorise entre autres une politique d'adoption des enfants québécois plus conforme à nos besoins. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**572. Page 21, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 9.2 :**

« Faire de l'augmentation de la natalité une priorité nationale. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**578. Page 21, remplacer la proposition 9.3 par :**

« Examiner diverses formules fiscales ou financières pour soutenir les familles et reconnaître la valeur économique des parents qui s'occupent de leurs enfants en bas âge à la maison. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SOUS RÉSERVE DE SON ADOPTION**

**Commission I – Orientation 9 – soutenir la famille plurielle**

**606. Page 22, ajouter une nouvelle proposition à l'orientation 9 :**

« Favoriser l'adoption internationale par une aide technique et financière aux parents qui désirent adopter un enfant provenant d'un pays étranger. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**558. Page 21, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 9.1 :**

« Développer un programme d'aide à l'aménagement des maisons intergénérationnelles. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**570. Page 21, ajouter à la fin de la proposition 9.2 :**

et cela dès la première année de travail pour un employeur.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**571. Page 21, ajouter une nouvelle proposition après la proposition 9.2 :**

« Que les normes minimales du travail tiennent également compte des besoins des parents ayant des enfants d'âge scolaire obligatoire dans l'octroi des périodes de vacances. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**